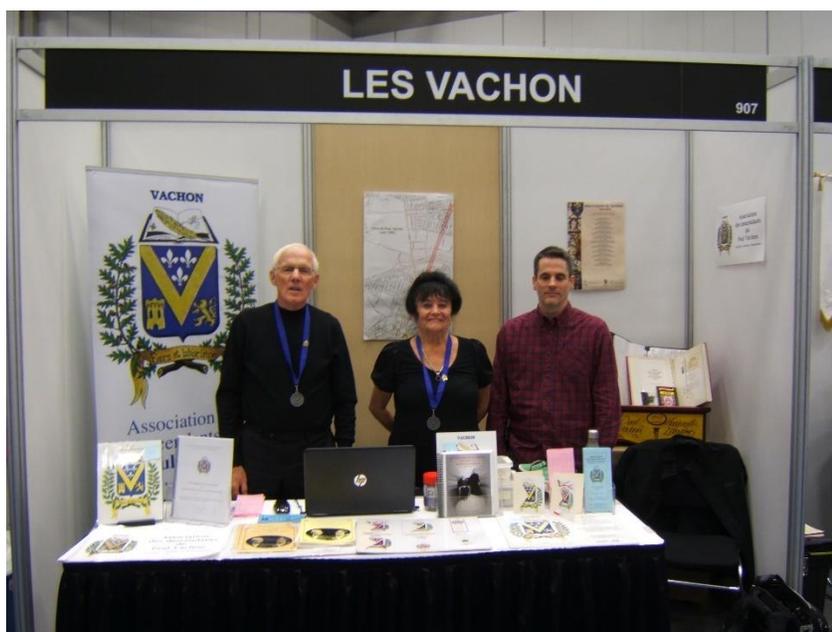




*Bulletin officiel de
l'Association des descendants
de Paul Vachon
(Familles Vachon et Pomerleau)*



Les 27, 28 et 29 septembre 2019, la Fédération des associations de familles du Québec était présente au 8^e Salon de la FADOQ au centre de foires à Québec. Notre association était parmi celles réunies à l'Espace famille. À gauche, Léandre et Pierrette, deux habitués des stands ADPV et à droite, Éric Pomerleau notre trésorier.

Volume 21, numéro 3, octobre 2019

Table des matières

| | |
|---|----|
| <i>Mot de la présidente M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux</i> | 3 |
| <i>Chronique nécrologique</i> | 4 |
| <i>Contrat de mariage de Louis Vachon fils de Vincent Vachon et de Louise Cadieux dit Courville</i> | 5 |
| <i>Retour sur le rassemblement 2019</i> | 12 |
| <i>Quelques nouvelles de votre registraire Maurice Vachon</i> | 14 |
| <i>Rapport financier du rassemblement 2019</i> | 16 |
| <i>Fortifier la vallée du Richelieu par Pierre Cloutier et Maggy Bernier</i> | 17 |
| <i>Espace publicitaire</i> | 18 |
| <i>Votre conseil d'administration</i> | 19 |
| <i>Sollicitation d'articles</i> | 19 |



Mot de la présidente *M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux*

Bonjour à tous et à toutes!

Voici le merveilleux automne qui nous ramène la douceur des couleurs chaudes de nos paysages. Les fleurs fanent au jardin. C'est la fin de la récolte. L'hiver n'est pas loin. Avec votre troisième numéro du *Copechagnière* de l'année, nous vous proposons un album souvenir. En effet, à la fin de l'été, nous avons vécu et notre rassemblement de 2019 à Saint-Jean-sur-Richelieu et notre deuxième Salon des associations de famille du Québec au sein de la FADOQ. Le mois de septembre aura été un mois fort riche en activité associative. Plusieurs photos vous rappelleront de bons moments d'échange et de fraternité.

C'est avec plaisir que nous nous souviendrons de notre réflexion sur cette période de notre histoire que nous avons redécouverte à l'aide des commentaires de notre généalogiste sur la première venue de Samuel de Champlain dans la région du Richelieu en 1603 et des informations complémentaires de notre visite muséale qui permirent de prolonger notre voyage le long du Richelieu à l'époque de la Nouvelle-France.

C'est aussi avec fierté que nous avons accueilli plusieurs Vachon et Pomerleau venus s'enquérir à l'Espace famille à l'entrée du Salon de la FADOQ de l'activité de notre association et manifester leur intérêt pour notre ancêtre Paul Vachon. Plusieurs visiteurs découvrirent ainsi que les Vachon s'établirent d'abord à Beauport et non pas en Beauce. Les Vachon de la Beauce ont une telle réputation que l'on oublie les premières générations, celles de la Nouvelle-France, dont celle de Paul évidemment. Le succès commercial des petits gâteaux Vachon y est pour quelque chose!! Et que dire de l'évolution du dit Pomerleau en véritable patronyme qui en surprend toujours plusieurs. Ou encore, des Vachon de l'Ontario français! Autant de sujets au cœur des échanges lors des Salons qui permettent d'enrichir notre banque de données sur les Vachon.

Pour la paléographie, l'art de lire et de transcrire les anciens documents, elle vous est illustrée cette fois par le contrat de mariage de Louis Vachon le petit-fils du couple fondateur Paul Vachon et Marguerite Langlois, fils de Vincent! Le contrat nous informe de son mariage à Marie-Louise Mailloux le 16 novembre 1716. Cette chronique nous a fait mieux connaître les filles et fils de la famille de notre ancêtre. Nous en sommes maintenant à l'autre génération.

Si vous préparez vos cadeaux de Noël déjà, n'oubliez pas d'offrir à vos frères et sœurs et à vos enfants la possibilité de découvrir leur association de famille. Offrez un abonnement à l'ADPV. Visitez notre site Internet et commandez dès aujourd'hui. Bon hiver et Joyeux Noël à tous et toutes!

Toujours fière et laborieuse!

Chronique nécrologique

Madame Louise Maillette, 1957-2019

C'est avec tristesse que nous vous annonçons le décès de madame Louise Maillette, l'épouse de notre secrétaire Daniel Pomerleau.

Outre ses défunts parents Rolland Maillette et Monique Bélisle, elle laisse dans le deuil ses sœurs Nicole (James Preen) et Lucie ainsi que son frère Pierre (Carole Lapointe).

Elle laisse également dans le deuil sa belle-famille Wilfrid Pomerleau, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et amis. La famille nous accueillait à la corporative funéraire de l'Estrie le vendredi 21 juin 2019 ainsi que le samedi 22 juin 2019 afin de recevoir les condoléances. Une cérémonie d'adieu a eu lieu à la chapelle du même endroit à 10 h 30.

Ingénieure spécialisée dans les polymères, elle a travaillé dans différentes entreprises québécoises ainsi qu'à l'université de Sherbrooke et pour le Comité sectoriel de la main d'œuvre de l'industrie du caoutchouc (CSMO). Elle a collaboré également à la mise sur pied du Centre intégré de la formation industrielle installé à Magog.

Engagée d'abord comme animatrice pour l'Association des Scouts du Canada, elle se consacra à la sécurité nautique à titre d'instructrice en navigation, en pilotage et en météo maritime pour l'Escadrille nautique Yamaska-Orford.

Témoignage de Léandre

J'ai fait la connaissance de Louise et de Daniel lors d'un rassemblement de notre association à Saint-Joseph de Beauce en 2012. Nous nous étions découvert un puissant intérêt commun pour l'activité nautique et le désir d'être propriétaire de voilier. Plus tard alors que nous occupions des quais presque voisins, au port de plaisance Sieur de Champlain à Lacolle, j'ai beaucoup profité de mes nombreux échanges avec elle au sujet de l'entretien des bateaux et des techniques de navigation à la voile.

Louise était très fière de leur voilier dénommé Douce Folie I.



Contrat de mariage de Louis Vachon fils de Vincent Vachon et de Louise Cadieux dit Courville

Le contrat suivant officialise les détails juridiques du mariage entre Louis Vachon et Louise Maillou.

Cet acte notarié a été transcrit par Jacques Vachon. La transcription fidèle n'engage en rien la responsabilité de l'association. L'original de ce document qui suit sa transcription a été numérisé par la BANQ.

Louis Vachon est le quatrième des neuf enfants de Vincent Vachon et de Louise Cadieux dit Courville et petit-fils de l'ancêtre Paul Vachon et de son épouse Marguerite Langlois. Il est né le 1^{er} septembre 1691 à Beauport et a été baptisé le lendemain à l'église de La Nativité de Notre-Dame à Beauport.

Il a épousé Marie-Louise Maillou le 16 novembre 1716 l'église de La Nativité de Notre-Dame à Beauport. Elle est née le 12 mai 1697 à Beauport.

Le contrat de mariage notarié fut rédigé le 2 novembre 1716 par le notaire Jean Robert Duprac. De cette union sont nés trois garçons et une fille :

Marie-Louise Vachon née le 15 décembre 1717 à Beauport.

Louis Vachon né le 13 mai 1719 à Beauport.

Germain Vachon né le 30 janvier 1721 à Beauport.

Vincent Vachon né le 16 octobre 1722 à Beauport.

Louise Maillou est décédée le 14 février 1723 à Beauport.

Louis Vachon s'est marié en deuxièmes noces à Marie-Angélique Landry, le 25 octobre 1723 à l'église de La Nativité-de-Notre-Dame de Beauport. Le contrat de mariage fut rédigé le 24 octobre 1723 par le notaire Jean Robert Duprac.

Quatre enfants, trois filles et un garçon sont nés de ce mariage :

Angélique Vachon, née le 1^{er} septembre 1724 à Beauport.

Madeleine Vachon, née le 9 janvier 1726 à Beauport.

Jeanne Vachon, née le 11 mars 1727 à Beauport.

Jean Vachon, né le 15 novembre 1728 à Beauport.

Louis Vachon est décédé le 22 mars 1731 à Beauport.

Contract de mariage
de louis Vachon et de
louise maillou du 2e
novembre 1716

Jean Robert Duprac 2 Novembre 1716

Pardevant le notaire notaire des Seigneurie de beauport de Saint gabriel et de noStre dame des anges Sous Signé et temoints En fin nommés furent preSens, louis Vachon agé de vingt an habitant demeurant paroiSSe de noStre dame dela miSericorde de beauport fils de Vincent Vachon Sieur laminée Capitaine dela Compagnie deS habitans du dit beau port, et de deffuncte louiSe cadieu SeS pere pour et en Son nom D'une part, et le Sieur Noel maillou demeurant En Sa maiSon au Village deSt JoSeph paroiSSe de noStre damedu dit beauport lieutenant dela Compagnie des habitans du dit beauport et procureur fiscal dela ditte Seigneurie et honorable femme LouiSe marcou Son ESpouSe dudit Sieur Son mary deument autorisée al'effect deS preSentes. LeSquels faiSant et Stipullant pour louiSe maillou leur fille auSSy preSentes et de Son ConSentement D'autre part, lesquels partyes de leurs bons grŽ preSences delavis et ConSeil dudit Sieur Vincent Vachon pere dudit futur ESpoux, françois Vachonet Jean menard a CauSe de marie françois Vachon Sa femme frere et beau frere dudit futur ESpoux, de Jean Turgeon a CauSe de Marie anne Vachon Son oncle, de noel Jean baptiste, et pierre giroux Ses CouSins germain, de pierre maillou Sieur de RuiSSeaux, germain, Jean baptiste, noel, et Magdelene maillou freres et seur deladitte future ESpouSe des Sieurs Jean maillou architecque duRoy En ce pays, bourgeois de quebec depierre maillou maistre taillandier auSSi bourgeois dudit quebec oncles paternel dela ditte future ESpouSe Jean, noel, et andre marcou, pierre CreSte a CauSe de def.te marthe marcou Vivant Safemme oncles maternel deladitte future ESpouSe, de Jean, et TouSSaints giroux, de francois mongeon pratitien bourgeois dudit quebec, et de anthoine parentamis Communs des dittes partyes, Ont ESTé fait leS traittés et promeSSes de mariage quy En Suivent Cest aS'avoir le dit louis Vachon, et la ditte louiSe maillou SeSont promis

2 Novembre 1716

et promettent Reciproquement prendre lun et lautre par nom et loy de mariage et En feront la celebration en face de noStre mere Sainte ESgliSe leplustoSt que faire ce pourra et qu'advisé et deliberé Sera Entr'eux leurs Sus dits parens et amis, Pour EStre Comme Seront Uns et Communs En biens meubles ConqueSt Immeubles et meSme dans leS propres et acqueSt quy leurs Sont EScheues et pourront

(2)

des Sy devant et pourront Sy apreS leurs advenir et ESchoir Soit par SuceSSion donation ou autrement Reciproquement depart et d'autre a quelques Sommes ou valler que leS droicts SuceSSif de Chacun d'eux SepuiSSent monter derogeant et Renonceant les dittes partyes ExpreSSement ala CouStume de paris En ce qu'elle y EST Contraire, Se prendront leSdits futurs ESpoux avec tous leurs droicts a Eux appartenant quy leurs Sont EScheu, et pourront Sy apres leurs ESchoir par donations ou autresment, les dit Sieur Vincent veuf deladitte deffuncte louiSe cadieu Vivant Sa femme apar ces meSmepreSentes Cede quitté et deleSSé dutout des maintenant et a toujours et promet garentir de tous troubles et EmpeSchemens quelconques aux dits futurs ESpoux pour la legitime du dit louis Vachon Son fils, et dela ditte deffuncte louiSe cadieu Sa mere leSSixieSme partyes de deux terres, Scize et Situé En la Seigneurie dudit beauport lune lelong le fleuve Saint, et lautre au Village de Saint Ignace, Circonstances et dependences d'Jcelles cependant Sans EStre partagée ny diviSée les dittes SixieSme partyes des dittes terre provenant deSSuceSSions des deffuncts Sieur Charles Cadieu et marie macard, EScheu a la dite deffuncte louiSe Cadieu femme du dit Sieur lamine pour En Jouir faire et dispoSer par leS dits futurs leurs hoir ayant CauSes Comme de ChoSesaEux appartenant, au moiens des preSentes, Sur quoy leSdits futurs ont Renoncé et Renoncent a toutes pretentions qu'ils pourroient

2 Novembre 1716

avoir et pretendre En la SuceSSion dela ditte deffuncte louiSe Cadieu mere du dit futur ESpoux

et ce qui leurs pourroient auSSy appartenir Et ESchoir apres le deceds dudit Sieur Vachon leur pere tant deS leS Effets mobilliers et Immobilliers dependant dela Communeauté quy a ESTé Entre ledit Sieur Vachon et laditte deffuncte louiSe Cadieu tant de preSent que advenir Se Contantant deSdittes SixieSme partyes de terre Sy deSSus Speciffies pour leurs legitime de dittes SuccesSions dans ledit Sieur Vachon et ladite louiSe Cadieu pour ESTre En poSSeSSion le landemain deleurs ESpouSaille, a ESTé accordé Entre leSdittes partyes que leSurvivant deux deux En cas qu'il ny ait Enfant Vivant procrée du dit mariage Jouira En USufruit Savie durand de tous leSbiens quy ce trouveront apres le

(3)

deceds dupremier mourant aSa Caution Juratoire Sans autre Caution bailler nonobStant la CouStume pourveu toutteSfois quil ny ait aucuns Enfant Comme dit Est au Jour dela diSSolution d'Jcelluy et pour JnSinuer ceS preSen tes En la provoSté et admireauté dequebec etpartout ailleurs qu'il appartiendra dans leS quatre mois de l'ordonnance, le dit futur ESpoux ^ doué etdouela ditte future ESpouSe du douaire CouStumier ou dela Somme de Mil livres de douaire prefix pour Une fois payer, le preciput Sera ESgal Et Reciproque entre eux ^ ESTre Reglé alaSomme de Cinq Cent livres En meubles ou En deniers Contant Suivant la priSée de l'Inventaire et Sans Criée au Chois dudit Survivant advenant ladiSSolution dela future Communeaute Sera permis alors ala dite future ESpouSe Renoncer aJcelle et demporter fragement et quittement cequelle Justiffira avoir porté et mis En Jcelle Ses habits linges aSon USage bague et Joyeaux Son lit tel quy ce trouvera

2 Novembre 1716

alors Ses douaire et preSiput Sy deSSus Regles et tout Jusqu'a lors luy Sera advenu et EScheu par SuccesSion donation et autrement, Sans ESTre tenus deS dette hypoteque dela dite Communeauté Encore bien qu'elle y fut obligée ou Condemne auquel Cas elle Sera acquité garentie JndemniSée par etSur leS biens dudit futur ESpoux qu'il a DesapreSent Chargé et hipotecqué, et leS dit Futur ESpoux SeS habits linges aSon USages, Sont littel quil ce trouvera alors Ses Outils et armes Car ainSy Jls Sont Convenu promettant &c obligéant &c Renonceant &c fait et paSSe au dit beauport En la maiSon deSdits Sieur Noel maillou et louiSe marcou Son ESpouSe apreSmidy le deuxieSme Jour de novembre Mil Sept Cent Seize preSence deSus nommes parens et amis et de Jacques Chevallier et de anthoine parent teSmoins quy ont avec leS dits louis Vachon louiSe maillou, Vincent Vachon, noel maillou, pierre maillou noel maillou andre marcou, Jean Turgeon, Jean Giroux f mongeont et nous notaire Signé, ayant leS dits louiSe maillou francois Vachon, Jean menard Jean baptiste et Magdelene maillou t autres Susnommés deClaré ne S'avaoir Signer dece enquis Suivant lordonnance

Jacques Chevallier (Sign.)

(4)

Louis Vachon (Sign.)

louise Maillou (Sign.) Vincent Vachon (Sign.)

Noel Maillou (Sign.)

Francois Mongeont (Sign. et para.)

Pierre Maillou (Sign.) noel maillou (Sign.)

AndrŽ Marcou (Sign.)

Jean Turgeon (Sign.)

Jean Giroux (Sign.) Anthoyne parent (Sign.)

Duprac notaire (Sign. et para.)

de ce de du premier mouvan a sa cession par d'iceux
autres lettres baillies non obstant les Coustumes pour ce
nosre seigneur qui ne veut aucun en son Regne de la
autour de la dissolution de celui de pour suzmentionnez
des allez pour ce et administration de quelcun d'eux
aillours qui a paideront dans les quoyes mois de
Lordonnances Les dix fideles seigneurs a donner avec la
dette filles et jouse du doicte Douguin et ou de la
somme de mil livres de douaire ~~par le~~ une
fois payee, les seigneurs pour lequel en d'icez pour ce
aut a regner a la somme de cinquante livres de
meubles ou de deniers Containz survenant la prise de
d'iceux terres et d'iceux d'icez au d'icez d'icez survenant
a d'iceux en la dissolution de la commune
deux par d'iceux a la dix filles et jouse de venant
a celle et de un port de seigneur et quittance de quelle
sur d'iceux a d'icez pour ce en d'icez de celle Les habits d'icez
alors d'icez d'icez et d'icez sur le d'icez qui est d'icez
d'icez Les d'icez d'icez sur d'icez d'icez et d'icez
d'icez pour ce d'icez d'icez d'icez par d'icez
donnations et d'icez sur d'icez de d'icez d'icez
de la dix Commune de d'icez d'icez y d'icez
ou d'icez au quel d'icez d'icez d'icez d'icez
d'icez par d'icez les biens d'icez d'icez d'icez
des d'icez d'icez d'icez, en d'icez d'icez
des habits d'icez alors d'icez sur le d'icez qui est d'icez
alors Les d'icez et d'icez Les d'icez d'icez
promis d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
de d'icez par d'icez d'icez d'icez d'icez
et d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
nomme d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
de d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
noel d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
mon d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
françois d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
et d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
d'icez d'icez d'icez d'icez d'icez
Jacques chevalier

1511
1512
1513
1514
1515
1516
1517
1518
1519
1520
1521
1522
1523
1524
1525
1526
1527
1528
1529
1530
1531
1532
1533
1534
1535
1536
1537
1538
1539
1540
1541
1542
1543
1544
1545
1546
1547
1548
1549
1550
1551
1552
1553
1554
1555
1556
1557
1558
1559
1560
1561
1562
1563
1564
1565
1566
1567
1568
1569
1570
1571
1572
1573
1574
1575
1576
1577
1578
1579
1580
1581
1582
1583
1584
1585
1586
1587
1588
1589
1590
1591
1592
1593
1594
1595
1596
1597
1598
1599
1600

Louise Maillon Vincent
Noel Maillon

[Signature]

Jean Duprac

L'engagement ont poynce
Duprac

Contrat d'union
de Louis Vincent et de
Louise Maillon le 27
novembre 1716



Retour sur le rassemblement 2019

Bel accueil dès notre arrivée, à la salle Le Petit-Fort du pavillon Dextraze. L'endroit était bien préparé, le matériel demandé était déjà à notre disposition et le local était tout équipé (disposition des chaises et des tables de travail). Les viennoiseries et le café étaient déjà prêts. Le personnel s'affairait au coin repas.

Maurice a pu s'installer facilement pour l'accueil et l'inscription des invités. Nous avons débuté le rassemblement à l'heure prévue par le mot de bienvenue de la présidente Pierrette Vachon – L'Heureux; celle-ci nous a présenté son rapport des activités de l'année.

L'assemblée générale s'est aussi bien déroulée. Marie-Marthe a été désignée présidente d'élection et Réjean Charest a agi comme secrétaire. Quatre membres du conseil étaient en fin de mandat : Pierrette, Léandre, Daniel et Carol. Ils ont tous été réélus et un nouveau membre s'est ajouté au groupe en la personne de Sylvain Vachon, accueilli chaleureusement.

L'apéro a été servi à la mémoire du Sieur de Champlain. Le buffet chaud, excellent, a été préparé par le personnel de la Corporation. La conférence sur Champlain présentée par Léandre fut très enrichissante. La visite guidée au Musée du fort Saint-Jean a aussi été bien appréciée et a complété les propos de Léandre. Merci à notre guide.

Au retour, il y a eu prise de la photo de groupe et le tirage des prix de présence. De nouveaux venus nous ont enrichis de leur présence et de leurs connaissances ; nous espérons garder ses précieux contacts.

Merci à Léandre pour tout le travail accompli pour la recherche et l'organisation.

Marie-Marthe Pomerleau



Notre registraire Maurice Vachon assure l'accueil à l'entrée de la salle Le Petit-Fort. On voit Luc Vachon à son arrivée.



Pierrette Vachon-L'Heureux, présidente de l'associations, vérifie sa documentation juste avant l'assemblée générale annuelle.



À gauche, Richard Vachon, Lucille Giroux et Réjeanne Gagnon.



À gauche, Réal Montcalm, Réjeanne Vachon et Sylvain Vachon,



À gauche, Luc Vachon et Denis Vachon les deux frères ainsi que Daniel Pomerleau secrétaire.



À gauche, Francine Gagné, Pierrette Vachon-L'Heureux, Danielle Dion et Gaétan Vachon.



À gauche, Richard Vachon, Micheline Vachon et Pierre Duval.



Suzanne Lachance et Luc Pomerleau, tous deux résidents d'Ottawa, avaient été informés du rassemblement par un cousin.



Quelques nouvelles de votre registraire Maurice Vachon

Baie-Saint-Paul, 13 septembre 2019.

Rapport du registraire

1. Réalisations 2018-2019

- Cartes de membre : depuis 2016, envoi d'une carte de membre permanente afin de diminuer les coûts. Il en reste 1 à remettre.
- Ajout des bulletins « Le Copechagnière » sur le site Internet de l'association. Vol. 16 (2014) et Vol. 17 (2015).

2. Cotisations : membres en action 128 (123)

Membre à vie : 2

Membres en règle : 67 (59)

Membres en règle conjoints : 47 (42)

Cotisations dues (1^{er} envoi fait) :

7 (6) membres et 2 (6) membres conjoints

Cotisations dues (2^e envoi fait) :

3 (6) membres

Depuis le 1^{er} septembre 2018

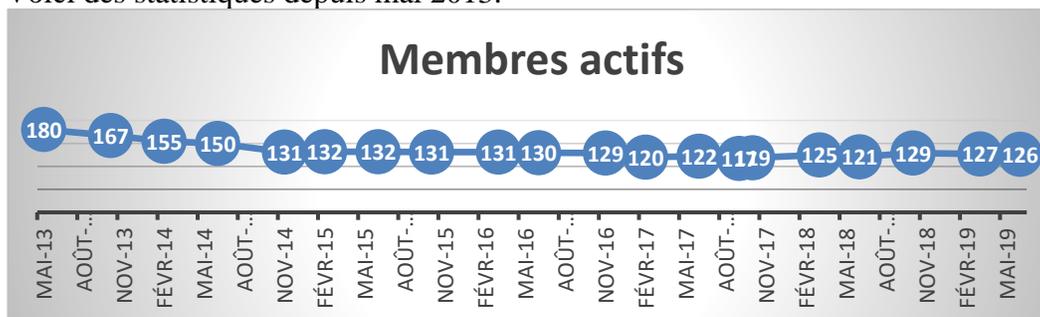
Nouveaux membres : 7 (5)

Nouveaux membres conjoints : 3 (4)

| Abonnement | Nombre | Pourcentage |
|-------------------------|-------------------|-------------------------|
| 1 an | 28 (29) | 51,8 % (58 %) |
| 2 ans | 10 (9) | 18 % (18,5 %) |
| 3 ans | 16 (12) | 24 % (22,2 %) |
| | | |
| Nouvel abonnement | 7 (7) | |
| Nouvel abonnement conj. | 2 (3) | |
| | | |
| Total abonnement | 45 (39) | |
| Total abonnement conj. | 10 (11) | |

3. Recrutement

Voici des statistiques depuis mai 2013.



Nous observons une certaine stabilité.

4. Bienvenue à nos nouveaux membres (depuis juin 2019)

Suzanne Lachance, Orléans (Ontario)

Luc Pomerleau, Orléans (Ontario)

Guy Pomerleau, Napierville (Québec)

Luc Vachon, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)

5. Page Facebook

Notre page Facebook est en fonction depuis le 12 janvier 2013. Nous avons à ce jour **256** (240) mentions « J'aime ».

6. Site Internet.

Le site Internet est en constante évolution. La mise à jour sera faite régulièrement dans les prochains mois, surtout pendant la saison hivernale. Un nouvel onglet a été ajouté sur le site : Paul Vachon. On y trouvera des documents, des ouvrages, des infos reliés à l'ancêtre Paul Vachon. (Encore en construction)

Voici les statistiques de la fréquentation du site Internet depuis octobre 2012.

| | Statistiques |
|---------------------|------------------------|
| Visites sur le site | 12 726 (11 515) |
| Visiteurs | 10 948 (9 931) |
| Pages vues | 36 878 (31 943) |
| | |

Mot de passe

Il y aura changement du mot de passe pour « Accès privé aux membres » à chaque publication du bulletin « Le Copechagnière ». Le nouveau mot de passe à compter du 1^{er} décembre 2019 sera : **automne**.

7. Les objectifs pour la prochaine année seront :

- Ajouter encore du contenu dans la section « Paul Vachon » sur le site Internet.
- Envoyer des lettres de sollicitation aux familles des membres de l'association.



Rapport financier du rassemblement 2019

Rapport financier présenté à l'AGA du 14 septembre 2019 (version corrigée)

| SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION des DESCENDANTS de PAUL VACHON (familles Vachon et Pomerleau) | | | | | | |
|---|-------------------|----------------|----------------|---------------|------------------|----------------|
| Assemblée générale annuelle le 14 septembre 2019 à Saint-Jean-sur-le-Richelieu | | | | | | |
| | 2019 ^P | 2019-08-31 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| Recettes | | | | | | |
| Cotisations des membres | 1 500,00 | 1 234,00 | 1 879,00 | 2 477,00 | 1 510,00 | 1 976,99 |
| Ventes d'articles de promotion et tirage | 100,00 | 0,00 | 278,10 | 367,50 | 532,30 | 318,75 |
| Rassemblements annuels et brunchs | 1 000,00 | 0,00 | 1 387,00 | 1 420,00 | 915,00 | 1 329,00 |
| Intérêts du placement chez Tangerine | 59,84 | 33,07 | 58,88 | 51,27 | 65,78 | 70,53 |
| Publicité et Dons | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| Total des recettes au 31 décembre | 2 659,84 | 1 267,07 | 3 602,98 | 4 315,77 | 3 023,08 | 4 195,27 |
| Déboursés | | | | | | |
| Bulletin, secrétariat et registrariat | | | | | | |
| Bulletin Le Copechagnière | 999,65 | 666,43 | 990,50 | 930,22 | 1 081,39 | 1 087,66 |
| Secrétariat | 150,00 | 0,00 | 254,18 | 69,42 | 137,86 | 270,13 |
| Registrariat et trésorerie | 150,00 | 66,57 | 0,00 | 366,66 | 265,76 | 116,92 |
| Recrutement et Sections régionales | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1 299,65 | 733,00 | 1 244,68 | 1 366,30 | 1 485,01 | 1 474,71 |
| Kiosques et Congrès | 500,00 | 500,00 | 500,00 | 229,95 | 370,35 | 375,00 |
| Rassemblements annuels & divers | 1 000,00 | 0,00 | 1 598,76 | 1 438,03 | 812,36 | 2 136,16 |
| Articles de promotion | 300,00 | 0,00 | 0,00 | 314,20 | 1 105,92 | 141,00 |
| Cotisations F.F.S.Q., assurances | 316,00 | 285,00 | 316,00 | 258,00 | 272,00 | 280,00 |
| Incorporation (charte) | 34,00 | 0,00 | 34,00 | 34,00 | 34,00 | 34,00 |
| Site Internet | 100,00 | 100,00 | 91,00 | 91,00 | 93,13 | 81,63 |
| Frais à la Caisse populaire | 115,45 | 79,65 | 119,74 | 126,70 | 104,88 | 93,92 |
| Total des déboursés au 31 décembre | 3 665,10 | 1 697,65 | 3 904,18 | 3 858,18 | 4 277,65 | 4 616,42 |
| Excédent des recettes sur les déboursés | -1 005,26 | -430,58 | -301,20 | 457,59 | -1 254,57 | -421,15 |
| Avoirs | | | | | | |
| Solde à la Caisse Populaire de Charlesbourg | 1 395,69 | 1 431,49 | 1 901,17 | 1 322,12 | 717,50 | 1 878,59 |
| Part de qualification à la Caisse Populaire | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 |
| Solde chez Tangerine | 5 404,10 | 5 377,33 | 5 364,67 | 5 805,91 | 6 254,64 | 6 188,86 |
| Inventaire incluant articles de bureau et équipement ¹ | 1 999,32 | 1 999,32 | 1 999,32 | 1 961,72 | 1 951,79 | 1 965,54 |
| Total de l'avoir au 31 décembre | 8 804,11 | 8 813,14 | 9 270,16 | 9 094,75 | 8 928,93 | 10 037,99 |
| ^P : prévision | | | | | | |
| ¹ : À partir de 2006, l'inventaire est évalué au coût de production. L'inventaire ne tient pas compte des bulletins sous l'ancien format. | | | | | | |

Fortifier la vallée du Richelieu *par Pierre Cloutier et Maggy Bernier*

Extrait de la revue Cap-aux-Diamants, 2015 122, page 21 à 23.

Alors que l'historiographie, la généalogie, la toponymie et les anciens chemins militaires de Chambly et Sainte-Thérèse témoignent du passage du régiment Carignan-Salières en Nouvelle-France, que reste-t-il des cinq forts construits pour les campagnes de 1665 et 1666? Tous disparus depuis longtemps, l'archéologie en a retrouvé et documenté trois dans les dernières décennies. Ces découvertes illustrent les choix des constructeurs en regard de la stratégie militaire française, dans son désir de détruire l'Iroquoisie. La rivière des Iroquois (Richelieu), comme on l'appelait alors, menait au territoire des cinq nations iroquoises que l'armée française avait décidé d'attaquer pour mettre fin aux raids menaçant la vallée du Saint-Laurent. La position stratégique des cinq forts visait à contrôler les points névralgiques le long du cours d'eau.

À la fin août 1665, le capitaine Pierre de Saurel reconstruit l'ancien fort Richelieu de 1642 à l'embouchure de la rivière. Le nom du constructeur devient éventuellement celui du fort. Le capitaine Jacques de Chambly est chargé de la construction d'un second fort, au pied du premier rapide, dont les travaux commencent le 25 août, fête de saint Louis. D'abord connu sous ce nom, il prend ensuite celui de son concepteur. À l'autre bout du portage, vers le sud, le colonel Henri de Chastelard, marquis de Salières, termine le 15 octobre, jour de la fête de sainte Thérèse, la construction d'un fort face à la pointe de l'actuelle île Sainte-Marie. En 1666, deux nouveaux forts sont ajoutés pour améliorer la stratégie offensive. Tracy, qui prend alors les commandes, fait d'abord construire le fort le plus au sud par le capitaine Pierre Lamotte de Saint-Paul, sur l'île du lac Champlain qui prend son nom (La Motte). Ce fort, terminé le 20 juillet, quelques jours avant la fête de sainte Anne, recevra ce nom. Au-dessus du dernier rapide avant le lac Champlain, un cinquième fort est construit. La fin des travaux, dont on ne connaît pas le responsable, correspond au 15 août, jour anniversaire de l'assomption de Marie. Nommé l'Assomption pendant un temps, il est rapidement connu sous le vocable de Saint-Jean.

Chacun de ces forts fut construit rapidement, la tâche se comptant en jours, par quelques centaines d'hommes assignés à abattre les arbres et à les transporter, et à creuser les tranchées pour les y planter le long d'un tracé dessiné par le commandant. Le choix d'une palissade de bois pour ces forts de campagne s'explique aussi par la reconnaissance des possibilités guerrières d'un ennemi muni simplement d'armes de jet contre lesquelles une palissade suffit.

Les forts avaient des tracés et des dimensions très variables. Leurs superficies réduites étaient suffisantes pour abriter les troupes. Le fort de Sorel, que seules les données iconographiques documentent, avait la forme d'un carré de 100 pieds français (environ 3 pieds = 1 mètre) de côté et comptait deux petits bastions à l'arrière et un tambour de forme bastionnée à l'avant pour couvrir la porte du côté de la rivière. Les tracés et les dimensions des forts Chambly et Sainte-Thérèse, fournis par le plan des Jésuites, ont été confirmés par les travaux archéologiques. Le fort Chambly était un carré de 176 pieds de côté avec un redan au centre des courtines sur trois de ses fronts ainsi qu'un tambour rectangulaire protégeant l'entrée du côté du Richelieu. À Sainte-Thérèse, les

découvertes archéologiques montrent un ouvrage bastionné de forme rectangulaire, orienté nord-sud, de 136 pieds sur 102 pieds.

Seules des représentations schématiques illustrent les deux forts construits en 1666. Selon des observations de terrain réalisées en 1895, le fort Sainte-Anne était un quadrilatère bastionné de 96 pieds de largeur et de longueur inconnue. Les découvertes archéologiques réalisées au fort Saint-Jean, bien que ténues, proposent un fort bastionné de 120 pieds de côté. Les sources documentaires indiquent que les palissades des forts avaient une hauteur maximale de quinze pieds.

Si l'archéologie n'a pas encore permis de documenter les modes de construction des forts de Sorel et Sainte-Anne, des tranchées creusées dans le sol naturel pour installer les palissades ont été mises au jour dans les trois autres forts. À Chambly, une tranchée d'une largeur d'un pied sur une profondeur d'au moins trois pieds a été découverte sur des segments de courtines et de redans. À Saint-Jean, une étroite tranchée évasée, d'une largeur d'un pied au fond sur une profondeur de deux pieds et demi, traçait le flanc gauche du bastion sud-ouest du fort. Au fort Sainte-Thérèse, les vestiges découverts sur plusieurs segments de l'ouvrage se démarquent. La tranchée d'installation des palissades est plus large (un pied et demi au fond) et plus profonde (quatre pieds) que celles de Chambly et Saint-Jean.

De plus, des empreintes de deux rangs de pieux ont été mises au jour. Le fort Sainte-Thérèse, le plus au sud, donc le plus exposé des forts construits en 1665, possédait une palissade de pieux doubles jointifs et disposés en quinconce, appelée palanque. Pendant l'action guerrière, les hommes mobilisés logeaient sans doute sous la tente, à l'abri des forts. De fait, seul le fort Chambly, le plus vaste des cinq, a livré des vestiges de bâtiments érigés au pourtour du champ de parade en 1665 ou peu après. En plus de ces vestiges archéologiques, le principal héritage militaire du régiment Carignan-Salières réside dans le choix judicieux de l'emplacement de ses forts dont un, Saint-Jean, est encore utilisé par l'armée canadienne.

Espace publicitaire

| | |
|--|--|
|  <p>POMERLEAU GAZ PROPANE POUR ENTREtenir LA FLAMME</p> | <p>POUR UNE BONNE AFFAIRE, VOYEZ DION CHEVROLET BUICK GMC INC. www.dionchevrolet.com</p> <p>Richard Dion Président</p> <p>2200, rue Sherbrooke MAGOG, Québec J1X 4Z6 Bur.: (819) 843-6571 Rqs.: (819) 847-0303 Fax: (819) 843-6528</p> <p>LOCATION AVIS</p> <p>Magog: (819) 868-2847 richard.dion@dionchevrolet.com</p> |
|--|--|

Nous vous rappelons que pour ceux et celles qui désirent offrir de la publicité et de la visibilité à leur entreprise, vous devez contacter M. Daniel Pomerleau, administrateur de l'Association par courriel à lmdp@videotron.ca ou par téléphone au 819 569-0397.

Votre conseil d'administration

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | <p>Pierrette Vachon-L'Heureux Présidente 1115, ave Marguerite-Bourgeois Québec (Québec) G1S 3Y1 418 687-0589 vachonlheureux@webnet.qc.ca</p> |  | <p>Francine Vachon Vice-présidente 385, rue Lockwell, app. 420 Québec (Québec) G1R 5J6 418 522-8817 valpaga06@gmail.com</p> |
|  | <p>Éric Pomerleau Trésorier 1201, des Marguerites Saint-Pierre-Île-d'Orléans, (Québec) G0A 4E0 418 995-0551 e.pomerleau@hotmail.com</p> |  | <p>Maurice Vachon Registraire-webmestre 14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul, (Québec) G3Z 0H2 418 760-8414 mauricevachon@derytele.com</p> |
|  | <p>Marie-Marthe Pomerleau Administratrice 1230, rue des Éillets Sherbrooke (Québec) J1E 1M7 819 565-0655 rcharest2@videotron.ca</p> |  | <p>Daniel Pomerleau Secrétaire 495, rue Bégin Sherbrooke (Québec) J1G 4J7 819 569-0397 lldp@videotron.ca</p> |
|  | <p>Léandre Vachon Archiviste-généalogiste 1428, rue Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G3 450 349-6141 lenvac@sympatico.ca</p> |  | <p>Sylvain Vachon Administrateur 2726, rue Maricourt Sherbrooke (Québec) J1K 1R8 819 791-5465 Sylvain.vachon@outlook.com</p> |
|  | <p>Carol Vachon Administrateur 2808, rue Laprade app. 4 Québec (Québec) G1V 1C1 418 650-0169 vachoncarol@videotron.ca</p> |  <p style="text-align: right;"><i>Il n'en reste que sept en inventaire à 10 \$ chacune</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Contactez Léandre Vachon.</i></p> | |

Sollicitation d'articles

Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en mars 2020. Prière de soumettre vos articles en format Word ou RTF. Les photos et les illustrations qui accompagnent le texte doivent être en format JPG. Vos documents doivent être transmis par courriel lenvac@sympatico.ca à Léandre Vachon pour le 15 février 2020.

Le 14 septembre 2019, à l'entrée de la salle Le Petit-Fort du pavillon Dextraze du Collège Militaire Royal de Saint-Jean



Les Vachon et les Pomerleau au rassemblement
du vingt-troisième anniversaire de l'association

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2019

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE